

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 497f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Déclaration par le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe à propos de l'anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre aux Etats-Unis

Strasbourg, 10.09.2006 - En ce cinquième anniversaire des attaques du 11 septembre, le Commissaire aux Droits de l'Homme, Thomas Hammarberg, exprime sa sincère sympathie envers les familles des victimes et tous ceux qui ont directement souffert par des actes de terrorisme. « Les Etats privilégient souvent la réaction à l'acte terroriste, au détriment de la prise en charge des victimes », a affirmé le Commissaire. Si les victimes du terrorisme ont besoin de soins immédiats, a-t-il insisté, ils ont aussi légitimement droit à une assistance sur le long terme, qui comprenne un soutien psychologique, un accès effectif au droit et aux tribunaux, à l'information et à une protection de la vie privée et de la vie de famille.

Comme point de référence dans ce domaine, le Commissaire a encouragé les Etats à suivre les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la protection des victimes d'actes terroristes (2005).

Le Commissaire a par ailleurs exprimé sa sérieuse inquiétude face aux empiètements gouvernementaux sur les libertés civiles dans le cadre du combat contre le terrorisme. « Au cours d'interrogatoires, des suspects ont subi la torture et la privation de liberté sans respect des procédures. De telles méthodes sont non seulement inefficaces, mais elles sapent le fondement éthique d'une société libre et démocratique », a déclaré le Commissaire.

« Le besoin est désormais urgent de tirer les leçons de cet échec. L'interdiction totale de la torture doit être réaffirmée, et la politique de restitutions extraordinaires et des détentions secrètes déterminée. Les services de sécurité nationaux devraient être basés sur une législation claire, appropriée et capable d'apporter des garanties adéquates contre les abus. Les gouvernements devraient assurer une surveillance parlementaire de ces agences, et, quand les droits de l'homme sont concernés, un réel contrôle judiciaire ».

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.